

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars à vingt heures trente,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 19 mars 2016

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, M. Joël BRILLAUD, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Line LHOUMEAU, Mme Françoise MICHAUD, M. Olivier MURZEAU, M. Antoine RUBIO.

Membres absents excusés : M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et Mme Nathalie DEPRÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles RAMBEAU

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal en date du 4 mars 2016.
- ✓ Demande de subventions pour la rénovation et l'accessibilité PMR de la Mairie
- ✓ Demande de subventions pour la rénovation de la salle des fêtes.
- ✓ Approbation du compte gestion 2015 et vote du compte administratif 2015.
- ✓ Vote des taux d'imposition 2016.
- ✓ Vote du budget primitif 2016.
- ✓ Compte-rendu de la commission « développement durable ».
- ✓ Compte-rendu du groupe de travail « Fêtes et cérémonie ».
- ✓ Point sur les projets autour la bibliothèque municipale.
- ✓ Divers :

Début de la séance : 20 heures 30

Au cours de la séance le conseil municipal

- accepte de rajouter à l'ordre du jour la délibération : « autorisation de déposer une déclaration préalable ».

- approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 mars 2016.

- décide l'inscription des projets suivants : Rénovation et accessibilité PMR de la mairie et rénovation de la salle polyvalente ». Les travaux sont estimés à 75 794,23 € HT. Il sollicite auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Département et auprès de Mme Corinne IMBERT, sénatrice des aides financières et adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat (DETR)	25 %	18 948,56 €
- Département	30 %	22 738,27 €
- Conseil Régional (FRIL)	14,45 %	10 948,55 €
- Enveloppe parlementaire	10,55 %	8 000,00 €
- Fonds propres	20 %	15 158,85 €

- autorise le Maire à déposer la déclaration préalable pour la modification de l'aspect extérieur de la Mairie, située 5 rue du Stade : remplacement de la fenêtre du secrétariat par une porte-fenêtre PVC.

- approuve le compte administratif 2015, comme résumé de la manière suivante :

CLASSES	Solde en début de gestion	OPERATIONS DE L'EXERCICE			Résultat global	RESTES A REALISER		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Classes 1-2-3	- 43 581,68	168 985,92	123 227,73	- 45 758,19	- 89 339,87	31 790,00		- 121 129,87
Classes 4-5								
Classes 6-7-8	146 143,78	391 994,10	476 386,50	84 392,40	230 536,18			230 536,18
TOTAUX		560 980,02	599 614,23	38 634,21	141 196,31	31 790,00	-	109 406,31

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Mme RADY Marie-Odile, trésorière, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- décide d'affecter les résultats des différentes sections au budget 2016, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	121 129,87
Résultat de fonctionnement reporté excédent au compte 002 :	109 406,31
Résultat d'investissement reporté déficit au compte 001 :	45 758,19

- décide les taux d'imposition de l'année 2016 comme suit :

TAXES	TAUX 2015	TAUX 2016	variation en %	BASES	PRODUIT
Habitation	7,45	7,60	+ 2	885 600	67 306
Foncier bâti	17,77	17,95	+ 1	487 500	87 506
foncier non bâti	56,85	57,42	+ 1	66 700	38 299
Produit fiscal attendu					193 111

- approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2016 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES (€)	RECETTES(€)
INVESTISSEMENT	397 825,18	397 825,18
FONCTIONNEMENT	584 856,31	584 856,31
TOTAL	982 681,49	982 681,49

- Compte-rendu de la commission « développement durable » : Mme line LHOUMEAU prend la parole, Exposé entendu le Conseil Municipal :

- ✓ Valide l'installation du mobilier urbain : un banc « Chemin des Combes », un banc « Place St Eutrope », une table pique-nique et une poubelle à la truffière (chemin des Epinettes).
- ✓ Valide, avec la collaboration de Défi énergie 17, le principe d'une réunion d'information des élus, du personnel communal et des responsables d'associations locales sur les bonnes pratiques en matière de développement durable.
- ✓ Donne un avis favorable pour la création d'un chemin piétonnier autour du bourg de Puyravault.
- ✓ Refuse le don de M. Antoine RAMBEAU : un char à banc.
- ✓ Demande le coût d'un changement des ampoules de l'éclairage public en Led.
- ✓ Accepte les plantations de rosiers, en face de la mairie, à l'extérieur de l'école et au cimetière, en automne prochain.

- Compte-rendu du Groupe de travail « Fêtes et cérémonie » : Annick BOINOT prend la parole, Exposé entendu le Conseil Municipal :

- ✓ Décide de ne pas reconduire cette année la soirée du 13 juillet.
- ✓ Décide de soutenir et d'encourager la fête des voisins sur la commune, le 20 mai.
- ✓ Se prépare pour les jeux inter villages qui auront lieu à Forges, le 5 juin prochain.
- ✓ Décide comme l'an passé d'organiser un spectacle de Noël.

- Point sur la bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire rappelle que l'équipe de bénévoles souhaite arrêter fin juin, en raison d'un nombre insuffisant de bénévoles et de lecteurs. L'équipe ne manque pas de projets notamment d'animations possibles pour créer du lien social, mais elle a besoin d'être épaulée. Il est évoqué d'employer un animateur en emploi aidé. Le conseil municipal donne un avis favorable à la création d'un groupe de travail incluant des conseillers et les bibliothécaires. Raymond DESILLE, Marie Laure FELIX, Annick BOINOT, Françoise MICHAUD, Line LHOUMEAU et Olivier MURZEAU en feront partie. Marie-Laure FELIX et Annick BOINOT sont désignées pilotes pour mener à bien ce projet.

Levée de séance : 24 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 29 mars 2016.

Le Maire,
Raymond DESILLE

